

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



XW 5129 PATE DE REPARATION

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : XW 5129 PATE DE REPARATION
Numéro d'enregistrement : Non disponible.
Code du produit : 00052729
Description du produit :

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Produit auxiliaire pour systèmes d'outillage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Everslaan 45
3078 Everberg / Belgium
Tel.: +41 61 299 20 41
Fax: +41 61 299 20 40

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

Adresse électronique pour demander le numéro d'enregistrement REACH complet sur requête des autorités compétentes d'un Etat membre de l'UE :
REACH_Registration_Nr_AM@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fournisseur

Numéro de téléphone : EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

XW 5129 REPAIR PASTE

2/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226
 Skin Irrit. 2, H315
 Eye Irrit. 2, H319
 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
 STOT RE 1, H372

Composants de toxicité inconnue : Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 35%

Composants d'écotoxicité inconnue : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 35%

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : R10
 Xn; R20
 Xi; R36/38

Dangers physiques ou chimiques : Inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux et la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut irriter les voies respiratoires.
 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement) : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL), caoutchouc butyle. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Stockage : Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

XW 5129 REPAIR PASTE**3/20**

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 2: Identification des dangers

Ingrédients dangereux : STYRENE
Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.
Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Styrène	CAS: 100-42-5 CE: 202-851-5	13-30	R10 Xn; R20 Xi; R36/38	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires) STOT RE 1, H372 (inhalation) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	[1] [2]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

XW 5129 REPAIR PASTE

5/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 N° de FDS. : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 Version : 2

SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

XW 5129 REPAIR PASTE**6/20**

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué

XW 5129 REPAIR PASTE

7/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 7: Manipulation et stockage

à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 2 à 40°C (35.6 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classe de danger de stockage Huntsman Advanced Materials

: Classe de stockage 3, Liquide inflammable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
STYRENE	Ministère du travail (France, 7/2012). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives VME: 215 mg/m ³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.

Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Styrène	DNEL	Court terme Inhalation	289 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	306 mg/m ³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	406 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	85 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	174.25 mg/ m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	182.75 mg/ m ³	Consommateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	343 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	10.2 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	2.1 mg/kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Styrène	PNEC	Eau douce	0.028 mg/l	-
	PNEC	Marin	0.0028 mg/l	-
	PNEC	PNECintermittent	0.04 mg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	5 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	0.614 mg/kg	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	0.0614 mg/kg	-
	PNEC	Sol	0.2 mg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

XW 5129 REPAIR PASTE**9/20**

Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Mesures de protection individuelles**

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Matériaux pour gants pour utilisation à long terme (BTT>480 min): : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL), caoutchouc butyle

Matériaux pour gants pour utilisation à court terme/projection (10 min <BTT<480 min): : caoutchouc nitrile

(BTT = Break Through Time)

Des gants conformes à des normes reconnues comme p. ex. EN 374 (Europe), F739 (US), doivent être utilisés. La convenance et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation, p. ex. de la durée et de la fréquence de contact, de la résistance chimique du matériau de gant et de l'habileté. Prenez toujours conseil auprès des fournisseurs de gants. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées p. ex. sous www.gisbau.de

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

XW 5129 REPAIR PASTE**10/20**

Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Liquide. [Pâte.]
Couleur	: Brun.
Odeur	: Sucré.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 145°C
Point d'éclair	: Vase clos: 31°C [DIN 53213]
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Seuil minimal: 1.1% Seuil maximal: 8%
Pression de vapeur	: <0.62 kPa [température ambiante]
Densité de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	: pratiquement insoluble
	20 deg C
Coefficient de partage: n-octanol/eau (LogK_{ow})	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: 490°C
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique: Non disponible. Cinématique: Non disponible. Cinématique (40°C): Non disponible.
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

Masse volumique	: 1.4 g/cm ³ [20°C (68°F)]
------------------------	---------------------------------------

XW 5129 REPAIR PASTE**11/20**

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
- 10.5 Matières incompatibles** : acides forts, bases fortes, agents oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone., La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Endpoint	Espèces	Résultat	Exposition
Styrène	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	11.8 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Inhalation (vapeurs)	38.35 mg/l

Irritation/Corrosion**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Aucune information additionnelle.
Yeux : Aucune information additionnelle.
Respiratoire : Aucune information additionnelle.

Sensibilisant

Nom du produit/ composant	Test	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Styrène	Pas de directives officielles	peau	cobaye	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucune information additionnelle.

XW 5129 REPAIR PASTE

12/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 N° de FDS. : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 Version : 2

SECTION 11: Informations toxicologiques

Respiratoire : Aucune information additionnelle.

Mutagénicité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat
Styrène	OECD 479 Toxicologie génétique : Essai <i>in vitro</i> d'échange de chromatides-soeurs sur cellules de mammifère	Positif
	OECD 473 Essai d'aberration chromosomique <i>in vitro</i> chez les mammifères	Positif
	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Négatif
	OECD 486 Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères <i>in vivo</i>	Négatif
	OECD 474 Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifère	Négatif

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Exposition	Résultat	Voie d'exposition	Organes cibles
Styrène	OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Souris	104 semaines; 6 heures par jour	Positif	Inhalation	poumons
	OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	104 semaines; 6 heures par jour	Négatif	Inhalation	-

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat	Organes cibles
Styrène	OECD 416 Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Inhalation: 640 mg/m ³ NOAEL	-

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Tératogénicité

Nom du produit/ composant	Test	Espèces	Résultat/Type de résultat
Styrène	OECD 414 Etude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	2556 mg/m ³ NOAEL

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Styrène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

XW 5129 REPAIR PASTE**13/20**

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 11: Informations toxicologiquesToxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Styrène	Catégorie 1	Inhalation	Indéterminé

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
STYRENE	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue duréeExposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit/composant	Test	Type de résultat	Résultat	Organes cibles
Styrène	Pas de directives officielles	NOAEL -	1000 mg/kg/d	estomac
	Pas de directives officielles	NOAEL	150 mg/kg/d	-
	Pas de directives officielles OECD 453 Etudes combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	NOAEL LOEC Vapeurs	10 mg/kg/d 210 mg/m ³	poumons nez/sinus

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

XW 5129 REPAIR PASTE

14/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 N° de FDS. : 00052729
 Date d'édition : 24 Novembre 2014 Version : 2

SECTION 11: Informations toxicologiques

Généralités : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

CIRC : Styrène 2B

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Test	Endpoint	Exposition	Espèces	Résultat
Styrène	OECD 209 Boue activée, essai d'inhibition de la respiration	Aiguë CE50	30 minutes Static	Bactéries	500 mg/l
	OECD 202 <i>Daphnia</i> sp. Essai d'immobilisation immédiate	Aiguë CE50	48 heures Flow-through	Daphnie	4.7 mg/l
	EPA OPPTS EPA OTS 797. 1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)	Aiguë ErC50 (taux de croissance)	96 heures Static	Algues	6.3 mg/l
	OECD 203 Poisson, essai de toxicité aiguë	Aiguë CL50	96 heures Flow-through	Poisson	10 mg/l
	EPA OPPTS EPA OTS 797. 1050 (Algal Toxicity, Tiers I and II)	Chronique LOAEL	96 heures Static	Algues	0.28 mg/l
	OECD 211 <i>Daphnia magna</i> , essai de reproduction	Chronique NOEC	21 jours Semi-static	Daphnie	1.01 mg/l

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Période	Résultat
Styrène	ISO ISO DIS 9408	28 jours	70.9 %

Conclusion/Résumé : Aucune information additionnelle.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Styrène	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

XW 5129 REPAIR PASTE

15/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 N° de FDS. : 00052729
 Date d'édition : 24 Novembre 2014 Version : 2

SECTION 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Styrène	2.96	13.5	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.7 Autres renseignements écologiques**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

XW 5129 REPAIR PASTE

16/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 N° de FDS. : 00052729
 Date d'édition : 24 Novembre 2014 Version : 2

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR/RID	UN1866	RESIN SOLUTION
IMDG	UN1866	RESIN SOLUTION
IATA	UN1866	RESIN SOLUTION

	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Autres informations
ADR/RID	3 	III	Non.	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<u>Numéro d'identification du danger</u> 30 <u>Dispositions particulières</u> 640E <u>Code tunnel</u> D/E
IMDG	3 	III	Non.	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	<u>Programmes d'urgence ("EmS")</u> F-E _S-E_

XW 5129 REPAIR PASTE				17/20
Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729	
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2	

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA	3		III	Non.	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.	Avion passager et avion cargo Limitation de quantité: 60 L Instructions d'emballage 355 Avion cargo uniquement Limitation de quantité: 220 L Instructions d'emballage 366
-------------	---	---	-----	------	--	--

14.7 Transport en vrac : Non applicable.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ce produit est conforme au Règlement EC 1907/2006 (REACH).
Huntsman a pré-enregistré et enregistre toutes les substances faisant l'objet du Titre II du Règlement REACH qu'il produit ou importe dans l'Espace économique européen (EEE).

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances chimiques sur liste noire : Non inscrit

Substances chimiques sur liste prioritaire : Non inscrit

XW 5129 REPAIR PASTE**18/20**

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 15: Informations réglementaires

Liste de la Directive IPPC : Non inscrit

(Prévention et Réduction
Intégrées de la Pollution)
- Air

Liste de la Directive IPPC : Non inscrit

(Prévention et Réduction
Intégrées de la Pollution)
- Eau

Réglementations nationales

Installations classées : Loi du 19 Juillet 1976 et décret d'application du 21 Septembre 1977 relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible(s) d'être pris en compte: Décret n° 96-197 du 11/03/1996; Installations classées loi n° 76-663 du 19/07/1976: concerné; Décret n° 94-484 du 09/06/1994.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

**Inventaire des substances
chimiques d'Australie (AICS)** :

Inventaire du Canada :

**Inventaire des substances
chimiques existantes en
Chine (IECSC)** :

Inventaire du Japon :

Inventaire de Corée (KECI) :

**Inventaire néo-zélandais
des substances chimiques
(NZIoC)** :

**Inventaire des substances
chimiques des Philippines
(PICCS)** :

**Inventaire des États-Unis
(TSCA 8b)** :

**Liste des substances
chimiques du tableau I de la
Convention sur les armes
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances
chimiques du tableau II de
la Convention sur les armes
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances
chimiques du tableau III de
la Convention sur les armes
chimiques** : Non inscrit

**15.2 Évaluation de la
sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

XW 5129 REPAIR PASTE

19/20

Date d'impression : 24 Novembre 2014 **N° de FDS.** : 00052729
Date d'édition : 24 Novembre 2014 **Version** : 2

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essai
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 (inhalation)
 H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)
 (Respiratory tract irritation)
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation.
 (inhalation)
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
 Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 STOT RE 1, H372 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
 STOT RE 1, H372 (inhalation) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (inhalation) - Catégorie 1
 STOT SE 3, H335 (Respiratory tract irritation) TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées : R10- Inflammable.
 R20- Nocif par inhalation.
 R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : Xn - Nocif
 Xi - Irritant

N° de FDS. : 00052729

XW 5129 REPAIR PASTE

20/20

Date d'impression	: 24 Novembre 2014	N° de FDS.	: 00052729
Date d'édition	: 24 Novembre 2014	Version	: 2

SECTION 16: Autres informations

Date d'impression : 11/24/2014.

Date d'édition/ Date de révision : 11/24/2014.

Date de la précédente édition : 2/3/2011.

Version : 2

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE HUNTSMAN. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A HUNTSMAN, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS.